



# CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

## Avancement de grade

Cat. B – filière police

Décret 2011-444 du 21 avril 2011



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Ariège - Pyrénées

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	CONDITIONS D'AVANCEMENT
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	<p>1° Soit compter au moins <b>1 an</b> d'ancienneté dans le <b>6<sup>ème</sup> échelon</b> du grade de chef de service de police municipale et <b>5 ans</b> de services effectifs en catégorie B ou de même niveau.</p> <p>2° Soit compter au moins <b>1 an</b> d'ancienneté dans le <b>4<sup>ème</sup> échelon</b> du grade de chef de service de police municipale et <b>3 ans</b> de services effectifs en catégorie B ou de même niveau + <b>examen professionnel</b></p>
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	<p>1° Soit compter au moins <b>1 an</b> d'ancienneté dans le <b>6<sup>ème</sup> échelon</b> du grade de chef de service de police municipale principal 2<sup>ème</sup> classe et <b>5 ans</b> de services effectifs en catégorie B ou de même niveau.</p> <p>2° Soit compter au moins <b>2 ans</b> d'ancienneté dans le <b>5<sup>ème</sup> échelon</b> du grade de chef de service de police municipale principal 2<sup>ème</sup> classe et <b>3 ans</b> de services effectifs en catégorie B ou de même niveau + <b>examen professionnel</b></p>

### QUOTAS:

Voir tableaux « [Avancements de grades multiples – Catégorie B](#) » et « [Avancements de grades uniques – Catégorie B](#) »

Pour Plus d'infos : [CIRCULAIRE N° NOR IOCB1023960C](#)